

Arrondissement  
de Draguignan

MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY

Séance du :

2025 - 040

07/08/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

Date de la convocation :

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

01/08/2025

de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2025 _35	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	8	8	7

L'an deux mille vingt-cinq et le 07 Aout à 14h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents :** MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette –  
GAYMARD Marie-José et TROIN François

**Absent excusé :** Mme - LUCAS Aurore Ayant donné procuration Mme GRANDAZZI Sandrine

**Secrétaire de séance :** GRANDAZZI Sandrine

**Objet :** Défense incendie du village côté nord- ouest - dans le cadre du Fonds Vert 2024 –  
Axe 2 : Prévention des risques d'incendies .  
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2024847b DU 10/12/2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n°2024\_47b du 10/12/2024, concernant la défense incendie de la partie nord-ouest du village, dans le cadre du fonds vert 2024- Axe 2 : prévention des risques incendies.

Ces travaux consistaient à mettre en place une citerne enterrée au niveau du Pré de la croix. Il rappelle que ce dossier a été déposé dans l'urgence face au délai pour la mise en conformité de la défense incendie dans cette zone du village

Aujourd'hui les travaux sont terminés, l'installation a été validée par les services du SDIS, et a été intégré au système REMOCRA. La totalité des travaux s'élèvent à 61 597,09 € H.T. au lieu des 116 657€ H.T. prévu dans la demande d'aide.

Il propose de demander au service de l'Etat de revoir notre dossier et propose le plan de financement suivant :

<b>Fonds vert 2024</b>	80 %	49 277,60 € H.T.	49 277,60 € T.T.C.
<b>Autofinancement</b>	20 %	12 319,49 € H.T.	24 638,90 € T.T.C.
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>61 957,09 € H.T.</b>	<b>73 916,50 € T.T.C.</b>

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessous.

- **SOLLICITE, l'aide financière** de l'Etat au travers du Fonds Vert 2024-Axe 2 : Prévention des risque incendies , avec un financement exceptionnel à hauteur de 80 %, soit une subvention de **49 277,60 € H.T.**

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 08 AOUT 2025  
et publication le: 08 AOUT 2025  
Le Maire



Le Maire  
A. BARALE

